

Libre choix et Matmut (suite) : les experts en panne de voix officielle

jeudi, 20 février 2014

[Les réactions des experts libéraux sur notre site](#) témoignent non seulement de l'inquiétude d'être atteints dans leur indépendance par la note de la Matmut, mais surtout de l'agacement que leur suscite l'absence de position officielle de leur chambre syndicale. L'ANEA, s'estimant non mise en cause, se refuse pour l'instant à communiquer sur le sujet. Mais d'autres voix s'avèrent moins frileuses, à l'image du tout jeune SNDEA, qui livre toutefois une position tempérée sur le contenu



de la note.

La récente note de la Matmut a donné lieu à une levée de boucliers d'un certain nombre d'experts libéraux, qui s'estiment –à raison– bafoués dans leur indépendance par le rôle d'arbitre du coût global de réparation que leur assigne le texte. Et face à cette position, nombreux sont aussi ceux qui auraient souhaité que leur chambre syndicale, l'ANEA, lève à son tour son bouclier... Ou, du moins, qu'elle émette un avis sur l'instrumentalisation d'experts censés être indépendants. Comme ont pu le faire les organisations professionnelles des réparateurs ([FNAA](#), [FFC](#), [CNPA](#)), sous des formes différentes mais convergentes. Las, ils devront pour l'instant se contenter d'une absence pure et simple de réaction.

Après avoir activé son canal officiel de communication à plusieurs reprises, l'ANEA nous affirme finalement «ne pas avoir de position officielle et n'avoir aucune raison de prendre position sur un document émis par une entreprise lambda ». Et, ce, malgré la citation dans la note de Lionel Namin, pourtant secrétaire général du syndicat. Car «Lionel Namin n'est pas cité en tant que membre de l'ANEA et l'ANEA n'est citée nulle part dans le contenu de la note», assure l'organisation professionnelle. Une jolie pirouette qui déleste sûrement l'organisation d'un poids, mais qui n'empêchera pas les experts libéraux qu'elle défend de s'interroger sur la manière dont elle les défend, justement. «Si l'ANEA communique en interne auprès de ses adhérents, cet avis ne sera pas rendu public», conclut-elle. Si, et seulement si, selon la formule consacrée en mathématiques : voilà qui ne risque pas de répondre aux interrogations des experts.

Une autre voix au chapitre

En effet, dans l'intensité de la situation, un événement se profile dans le monde des experts libéraux. Toute liberté de ton, son président émet un avis qui ne satisfait pas forcément tous les membres.

Le Matmut définit une pratique qui, dans le cadre de la réparation, est en fait un appel à la réparation. Le mode opératoire a l'évaluation du temps de réparation du véhicule qui justifie le coût global

Trouver l'équilibre

«L'expert, en toute indépendance, doit d'abord examiner avec le dépositaire du véhicule s'il est en concurrence de vue. Si l'expert ne peut pas aller sur les lieux, il doit se déplacer pour le voir.

En l'absence de Matmut, la somme à payer est le différentiel de prix entre le véhicule et le véhicule au meilleur prix. Si le véhicule est en panne, la somme à payer est le différentiel de prix entre le véhicule et le véhicule au meilleur prix.

Pour le président du SNEFA de chaque secteur, le méthode Matmut est de déduire la somme à payer de la somme à payer. Si le véhicule est en panne, la somme à payer est le différentiel de prix entre le véhicule et le véhicule au meilleur prix.

Sur le même sujet:

- [Libre choix et Matmut \(suite\): l'incomplète réponse de la mutuelle](#)
- [Charte experts / réparateurs : derrière les nouveautés, quid de sa portée ?](#)

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite